



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 06 juillet 2023 à 18h00

Délibération n° 50/juil/2023**Modification du tableau des emplois permanents**

L'an 2023, le 06 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Didier BURGKAM, Stéphan BOADA, Catherine ADELL, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Fabrice VIGINIER

Absents excusés ayant donné procuration : Olivier CAPELL À Anne MAURAN, Evelyne CANOVAS À Guy VINOT, Renée SALVAT À Sandrine COUSSANES, Aurore VALENZUELA À Marie-José GRASA, Alexandre ORTIZ--BODIOU À Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ À Emmanuelle FRADET,

Absents : Gérard PETYT, Annabel BASIL, Cédric CASTELLAR

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 18 ; Absents excusés ayant donné procuration : 6 ; Absents : 3

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 juin 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 27 juin 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 24),

- **d'adopter** la modification du tableau des emplois tel que présenté en annexe et ainsi proposé, à compter du 6 juillet 2023 :

Concernant les effectifs du port de plaisance :

- Suppression d'un emploi de technicien principal 1^{ère} classe temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : techniciens
Grade : technicien principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0
- Suppression d'un emploi de technicien principal 2^{ème} classe temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : techniciens
Grade : technicien principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0
- Suppression d'un emploi de technicien temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : techniciens
Grade : technicien :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoints techniques
Grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoints techniques
Grade : adjoint technique :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : adjoints administratifs
Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

Concernant les effectifs de la commune :

- Suppression d'un emploi d'attaché principal temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : attachés
Grade : attaché principal :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Création d'un emploi d'attaché principal temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : attachés
Grade : attaché principal :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

- Suppression d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : rédacteurs
Grade : rédacteur principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



- Suppression d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : rédacteurs
Grade : rédacteur principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi de rédacteur temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : rédacteurs
Grade : rédacteur :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : adjoints administratifs
Grade : adjoint administratif principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 2
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de dix postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : adjoints administratifs
Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 10
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de huit postes d'adjoint administratif temps complet.
Filière : administrative
Cadre d'emploi : adjoints administratifs
Grade : adjoint administratif :
 - ancien effectif : 8
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'ingénieur temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : ingénieurs
Grade : ingénieur :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Suppression d'un emploi de technicien principal 1^{ère} classe temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : techniciens
Grade : technicien principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi de technicien principal 2^{ème} classe temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : techniciens
Grade : technicien principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

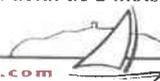
- Suppression d'un emploi de technicien temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : techniciens
Grade : technicien :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de deux emplois d'agent de maitrise temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : agents de maitrise
Grade : agent de maitrise :
 - ancien effectif : 2
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de neuf emplois d'adjoint technique principal 1^{ère} classe temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoints techniques
Grade : adjoint technique principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 9
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de quinze emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe temps complet.
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoints techniques
Grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 15
 - nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



- Suppression de seize emplois d'adjoint technique.
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoints techniques
Grade : adjoint technique :
 - ancien effectif : 16
 - nouvel effectif : 0

- Création de deux emplois d'adjoint technique.
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoints techniques
Grade : adjoint technique :
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 2

- Suppression d'un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe.
Filière : médico-sociale
Cadre d'emploi : agents spécialisés des écoles maternelles
Grade : ATSEM principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de deux emplois d'ATSEM principal 2^{ème} classe.
Filière : médico-sociale
Cadre d'emploi : agents spécialisés des écoles maternelles
Grade : ATSEM principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 2
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de trois emplois d'ATSEM 1^{ère} classe.
Filière : médico-sociale
Cadre d'emploi : agents spécialisés des écoles maternelles
Grade : ATSEM 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 3
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'opérateur des APS principal.
Filière : sportive
Cadre d'emploi : opérateurs des APS
Grade : opérateur des APS principal :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



- Suppression d'un emploi d'opérateur des APS qualifié.
Filière : sportive
Cadre d'emploi : opérateurs des APS
Grade : opérateur des APS qualifié :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'opérateur des APS.
Filière : sportive
Cadre d'emploi : opérateurs des APS
Grade : opérateur des APS :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'aide opérateur des APS.
Filière : sportive
Cadre d'emploi : opérateurs des APS
Grade : aide opérateur des APS :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi de chef de service police municipale principal 1^{ère} classe.
Filière : sécurité
Cadre d'emploi : chefs de service de police municipale
Grade : chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi de chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe.
Filière : sécurité
Cadre d'emploi : chefs de service de police municipale
Grade : chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de deux emplois de brigadier-chef principal de police municipale.
Filière : sécurité
Cadre d'emploi : agents de police municipale
Grade : brigadier-chef principal
 - ancien effectif : 2
 - nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Suppression de trois emplois de brigadier de police municipale.
Filière : sécurité
Cadre d'emploi : agents de police municipale
Grade : brigadier
 - ancien effectif : 3
 - nouvel effectif : 0

- Suppression de deux emplois de gardien-brigadier de police municipale.
Filière : sécurité
Cadre d'emploi : agents de police municipale
Grade : brigadier
 - ancien effectif : 2
 - nouvel effectif : 0

- Création de deux emplois de gardien-brigadier de police municipale.
Filière : sécurité
Cadre d'emploi : agents de police municipale
Grade : brigadier
 - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 2

- Suppression d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine.
Filière : culturelle
Cadre d'emploi : assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Grade : assistant de conservation du patrimoine :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe.
Filière : culturelle
Cadre d'emploi : adjoints du patrimoine
Grade : adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- Suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.
Filière : culturelle
Cadre d'emploi : adjoints du patrimoine
Grade : adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe.
Filière : culturelle
Cadre d'emploi : adjoints du patrimoine
Grade : adjoint du patrimoine 1^{ère} classe :
 - ancien effectif : 1
 - nouvel effectif : 0

- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le



ID : 066-216600163-20230706-50_JUIL_2023-AR

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER
MISE A JOUR DU 6 JUILLET 2023
EMPLOIS PERMANENTS PORT DE PLAISANCE

FILIERE	EMPLOI/ POSTE	EMPLOIS							EFFECTIFS			
		Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-8 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste			
		TC	TNC		A	B				C	oui	non
ADMINISTRATIVE	Secrétariat administratif	35			X			X		1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat administratif	35			X			X		1		Adjoint administratif
TECHNIQUE	Agent port	35			X			X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Responsable du port	35			X			X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Agent port	35			X			X		1		Adjoint technique principal 2ème classe
TOTAUX	TOTAUX	210	0					X	X	6	0	

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER

Mai AU 06 07 2023

EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIERE	EMPLOIS										EFFECTIFS		
	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total			Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-8 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
	TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C	oui	non				
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X					X	1	
	DGS (grade)	35		35	1	X					X	1	Attaché hors classe
	DGS (grade)	35		35	1	X					X	1	Attaché hors classe
	Responsable urbanisme	35		35	1	X					X	1	Attaché principal
	Responsable finances et commande publique	35		35	1	X					X	0	1 Attaché principal
	DRH	35		35	1	X					X	1	Attaché
	Resp affaires juridiques/état civil	35		35	1	X					X	1	Attaché
	Responsable finances/comptabilité	35		35	1		X				X	1	Rédacteur pal 1ère Classe
	Administratif PM	35		35	1		X				X	1	Rédacteur
	Administratif secrétaire maire vie citoyenne	35		35	1		X			X		1	Rédacteur
	Administratif CTM	35		35	1			X				1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	cimetière	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	communication / événementiel	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat de direction	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Communication	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	Comptabilité	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe
secrétariat général	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
Entretien mairie	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 1ère classe	
RH	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 2ème classe	
Etat civil	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 2ème classe	
CCAS (détachement)	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 2ème classe	
OT détachement	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 2ème classe	
CCAS (détachement)	35		35	1				X			1	Adjoint administratif principal 2ème classe	
Responsable urbanisme	35		35	1	X				X		1	Ingénieur	
Directeur des services techniques	35		35	1	X						1	Ingénieur	
ST Maçonnerie	35		35	1		X					1	Agent de maîtrise principal	
Adjoint pole travaux publics	35		35	1		X					1	Agent de maîtrise principal	
Responsable pôle travaux publics	35		35	1		X					1	Agent de maîtrise principal	
Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1		X					1	Agent de maîtrise principal	
Responsable du CTM	35		35	1		X					1	Agent de maîtrise principal	
Espaces verts	35		35	1		X					1	Agent de maîtrise principal	

